



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NO. 2025-116, 2025-117, 2025-118 ET 2025-119

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Blue Sea a adopté les Règlements suivants :

2026-116 – Déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'en autoriser les paiements en conséquence;

2026-117 - Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant tout autre règlement antérieur décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire;

2026-118 – Code d'éthique et de déontologie pour les élus;

2026-119 – Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements pendant les heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea ou sur la page Web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Blue Sea, ce 17^{ième} jour du mois de mars 2026.

Julie Thérien

Directrice générale, greffière-trésorière

Municipalité de Blue Sea

dg@blueseas.ca